

# **RAPPORT MESURES CONCERNANT LA PREVENTION NUTRITIONNELLE**

*Rapport rédigé par  
Pr Serge HERCBERG*

## **1. Contexte**

- Ce document est la première partie du rapport « Propositions pour un nouvel élan de la politique nutritionnelle française de santé publique » réalisé à la demande de Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, le 12 juillet 2013.
- L'objet du rapport est de faire des propositions concrètes destinées à donner un nouvel élan au Programme National Nutrition Santé (PNNS, qui est à mis parcours de son 3<sup>e</sup> voler 2011-2015) et au Plan Obésité (PO, 2010-2013, arrivé à son terme en juin 2013).

## **2. Etat des lieux de la prévention nutritionnelle actuelle**

- Le rapport Alwan et al., de 2011 montre que les maladies chroniques sont la première cause de mortalité à l'échelle planétaire et que leur prévalence ne cesse d'augmenter. Elles ont des conséquences majeures au niveau des individus mais également en termes de dépenses et de productivité (la perte de production associée à ces maladies chroniques dans le monde a été estimée à 47 000 milliards de dollars pour la période 2011-2030).
- Le bilan du PNNS (Programme National Nutrition Santé) est mitigé : des améliorations ont été obtenues depuis l'instauration du PNNS en 2001 (exemple : les adultes mangent plus de fruits et consomment moins de sel) mais des disparités sociales ont eu tendance à s'aggraver (exemple : les enfants des couches sociales défavorisées ont une probabilité plus forte pour présenter une surcharge pondérale).
- Depuis le PNNS2 une politique incitative a été mise en place. Elle vise à faire signer des chartes d'engagement de progrès nutritionnel, sur une base volontaire, aux entreprises du champ alimentaire. Ces mesures incitatives ont montré leurs limites en ne parvenant à toucher qu'une part restreinte de l'offre alimentaire ainsi que par leur nombre limité d'adhérents signataires (par rapport à l'ensemble des acteurs économiques concernés).
- Des points restent à améliorer concernant la prévention nutritionnelle dans la Stratégie Nationale de Santé comme la dénutrition et les désordres du comportement alimentaire. Les actions dans le domaine de la prévention et de la prise en charge doivent être complétées et pérennisées.

### **3. Les options stratégiques retenues**

- Les mesures proposées prévoient dans leur conception une évaluation régulière de leur impact. En fonction des résultats il sera possible de les prolonger, les faire évoluer, recadrer, voire de les arrêter.
- Les mesures proposées se situent dans un cadre d'universalisme proportionnée prenant en compte le gradient social. Elles visent à impacter l'état nutritionnel et l'état de santé des populations fragiles et contribuent à lutter contre les inégalités sociales de santé.
- L'alimentation d'une personne n'est pas uniquement liée à un choix individuel. En effet, des éléments extérieurs peuvent conduire une personne à s'alimenter d'une certaine manière. Les mesures proposées cherchent donc à améliorer les déterminants individuels des comportements alimentaires mais aussi à intervenir sur leurs déterminants environnementaux comme : l'environnement social proche (famille, amis, parents), l'environnement physique (disponibilité et choix alimentaires dans les écoles, lieux de travail, supermarché, etc.), le macro-environnement (marketing alimentaire, normes sociales, structures du marché économique, régulation gouvernementale, etc.).
- Les mesures incitatives, notamment les chartes, favorisent le plus souvent l'adoption d'objectifs peu contraignants voir insuffisants pour avoir un impact sur l'état nutritionnel de la population. Les mesures proposées s'appuient sur des réglementations afin d'avoir un effet plus significatif sur l'offre alimentaire et son accessibilité afin de réduire les inégalités sociales de santé. Le rapport souhaite que là où les mécanismes incitatifs ont atteints leurs limites, soit proposées des mesures faisant appel à la réglementation.

### **4. Les mesures proposées**

- Les 15 mesures proposées ont plusieurs finalités :
  - améliorer la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire et faciliter l'accessibilité physique et économique à des aliments de meilleure qualité nutritionnelle, pour tous et notamment pour les populations les plus fragiles ;
  - aider les consommateurs à orienter leurs choix au moment de l'acte d'achat vers des aliments de meilleure qualité nutritionnelle et réduire la pression du marketing orientant vers la consommation d'aliments de moins bonne qualité nutritionnelle ;
  - favoriser la pratique d'une activité physique pour tous ;
  - garantir un dépistage et une prise en charge optimale des problèmes nutritionnels ;
  - faire de la nutrition-santé un atout pour l'innovation dans le domaine de l'alimentation.

- La mesure n°1 est une mesure générale de continuité et d'amplification des actions destinées à agir sur les comportements alimentaires et l'état nutritionnel des populations défavorisées et de ma jeunesse. Elle propose de : pérenniser le Programme National de Santé (en intégrant le PO) en tant que programme de santé publique intégré dans la Stratégie Nationale de Santé, d'amplifier ses action visant à lutter contre les inégalités sociales de santé et ciblées vers la jeunesse, ainsi que de réviser sa gouvernance.
  
- Les mesures n°2, 3 et 4 sont des mesures structurelles complémentaires visant à :
  - Eclairer les consommateurs (notamment les plus défavorisés) sur la qualité nutritionnelle des aliments pour les aider à arbitrer leurs choix, tout en respectant leur liberté. La mesure n°2 suggère de mettre en place un système d'information nutritionnelle unique sur la face avant des emballages des aliments : « l'échelle de qualité du PNNS »
  
  - Orienter le marketing alimentaire en vue de réduire la pression incitant les consommateurs, à consommer des aliments de moins bonne qualité nutritionnelle et de favoriser l'incitation vers des choix alimentaires plus favorables à la santé. La mesure n°3 propose de prendre une mesure visant à réguler la publicité en fonction de la qualité nutritionnelle des aliments.
  
  - Favoriser l'accessibilité économique des aliments de meilleure qualité nutritionnelle, facilitant des arbitrages en faveur d'aliments dont le PNNS veut assurer la promotion à la place de ceux dont il recommande de limiter la consommation. La mesure n°4 propose d'instaurer une taxe (couplée à une réduction de la TVA) en fonction de la qualité nutritionnelle des aliments.
  
  - Améliorer l'offre alimentaire en termes de qualité nutritionnelle des aliments mise à la disposition de l'ensemble des consommateurs (notamment les jeunes et les populations défavorisées) afin de diminuer de façon significative, mais sans affecter le plaisir gustatif, les apports en graisses, sucres et sel (mesures n°2, 3 et 4).
  
- Les autres mesures sont des mesures spécifiques visant particulièrement à impacter l'état nutritionnel et l'état de santé des populations fragiles et ainsi contribuer à lutter contre les inégalités sociales de santé.
  - La mesure n°5 propose d'offrir à toutes et à tous (et notamment aux populations défavorisées) les conditions favorables pour pratiquer une activité physique et sportive.
  
  - La mesure n°6 propose d'améliorer l'accessibilité à l'eau pour tous, dans les lieux publics et en alternative de proximité près des distributeurs automatiques proposant des boissons sucrées (ou au goût sucré).

- La mesure n°7 propose d'améliorer l'offre alimentaire dans les distributeurs automatiques de produits alimentaires.
- La mesure n° 8 propose de réglementer la teneur en sel et en fibres du pain et des produits de panification.
- La mesure n° 9 propose de distribuer des coupons « fruits et légumes » et « tickets sport » aux populations défavorisées.
- La mesure n°10 propose d'implanter des marchés alimentaires et des jardins communautaires dans les zones défavorisées. Favoriser par des soutiens fiscaux (subventions, déductions fiscales, réduction des charges...), l'implantation dans les zones urbaines sensibles de chaînes et de supermarché s'engageant à fournir une offre favorable sur le plan nutritionnel.
- La mesure n°11 propose d'interdire les promotions au volume pour des aliments et boissons dont la qualité nutritionnelle est considérée comme défavorable à la santé.
- La mesure n°12 propose d'utiliser le temps périscolaire, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, pour faire de l'activité physique, promouvoir l'éveil au goût et éduquer à la lecture du système d'information nutritionnelle (échelle de qualité nutritionnelle du PNNS).
- La mesure n°13 propose de promouvoir la diversité de l'image du corps (interdiction des retouches de photo dans les magazines et journaux et de faire défiler des mannequins avec IMC < 19) et donner un cadre juridique de protection des personnes obèses (pénalisation de la discrimination).
- La mesure n°14 propose de permettre des campagnes de communication gratuites pour l'INPES sur les chaînes de TV publiques et privées.
- La mesure n°15 propose de fournir les moyens aux structures concernées de mettre en place l'évaluation des mesures mises en place et l'atteinte des objectifs du PNNS.